

ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux www.sugb.ch		
	CT ASMP Décision	

No.	11/2
------------	-------------

- Question transmise au CT ASMP:

Date
18.10.04

- Décision du CT de l'ASMP:

18.10.04

- Mise en consultation nécessaire:

☐ oui ☐ non ☒ X

- Fin de la consultation CT ASMP:

- Examen de la décision:

18.01.06 / 18.04.06/08.06.2017

- Distribution selon clé:

21.04.06/08.06.2017

(comité, comité technique, CT, surveillant)

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton Comment doit-on interpréter les exigences de fréquences d'essai du tableau NA.14?		
Décision Il faut prendre en compte les fréquences d'essai qui se basent sur la production de béton des 12 derniers mois (planification glissante) (voir aussi NA 8.2.3.4.2) Exemples : prévoir 3 vérifications pour une usine de béton avec suffisamment d'expérience dont il faut vérifier la résistance à la carbonatation et ayant produit entre 6000 et 8000 m ³ de béton au cours des 12 derniers mois.		
Remarque		

Décision en séance de la CT du 18.10.04 et révision le 08.06.2017